

Les programmes d'apprentissage à l'extérieur pendant la petite enfance aident les enfants.

La province devrait en faire davantage pour les soutenir

14 JUILLET 2021 | DANS CHILDREN, YOUTH + EDUCATION | PAR CHRISTINE ALDEN, FRANK WELSH ET KAYLA RITCHIE

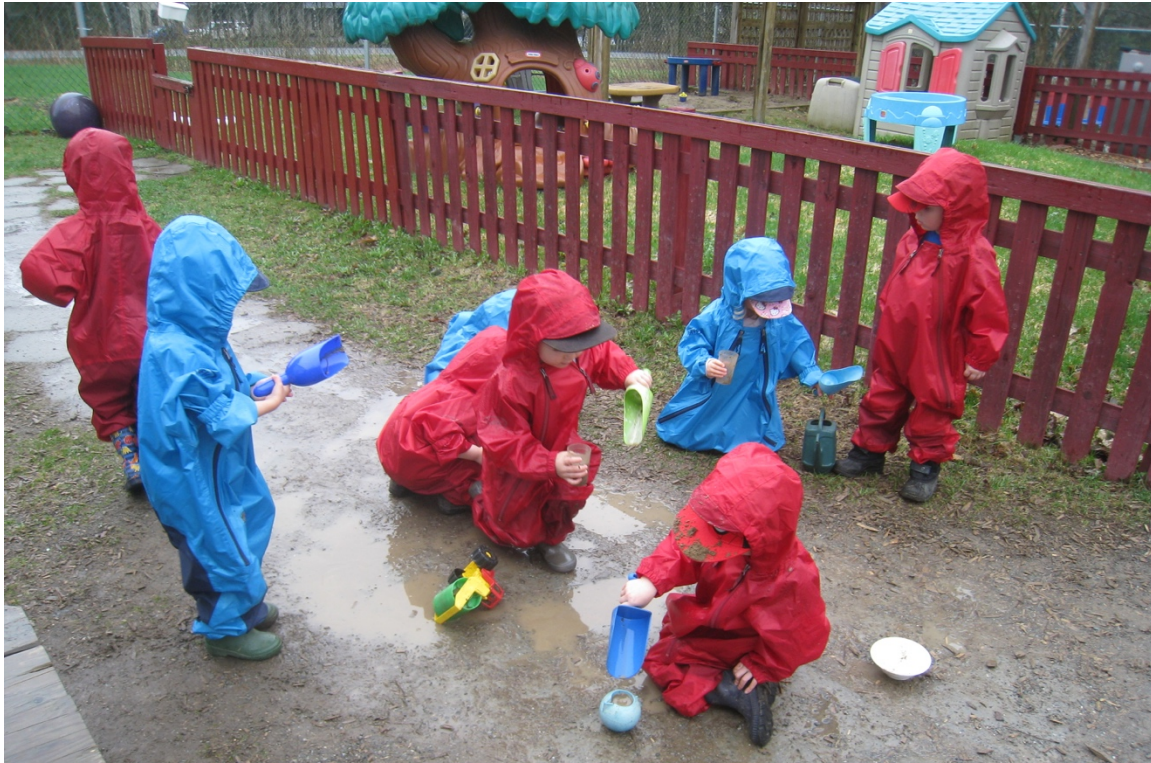


Photo CPE Chez Nous

Les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) ont traversé une année difficile en raison du COVID-19. Les éducateurs et les administrateurs se sont efforcés d'offrir aux enfants des programmes de haute qualité malgré les risques pour la santé et l'évolution constante de l'épidémiologie des maladies et des directives de santé publique visant à assurer la sécurité de tous.

En juillet 2020, avec les premières preuves que les environnements extérieurs étaient plus sécuritaires que les environnements intérieurs, la Fondation Lawson a publié Increasing Outdoor Play in Early Learning and Child Care in the Context of COVID-19 avec les conseils d'experts en santé publique, en éducation de la petite enfance et en droits de l'enfant. La principale position était la suivante :

" Les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) de haute qualité sont essentiels au rétablissement des enfants et de l'économie après la pandémie de COVID-19. Les jeux en plein air dans ces programmes soutiennent les objectifs liés à la prévention et à la promotion de la santé, ainsi qu'au développement et à

l'apprentissage des enfants. Nous recommandons d'augmenter les possibilités de jeux en plein air pour les enfants dans les SGÉE pendant et après la pandémie de COVID-19."

Au cours de la dernière année, les directives de la santé publique s'adressant aux SGÉE ont évoluées dans plusieurs juridictions, faisant la promotion de l'utilisation de l'extérieur pour réduire le risque de transmission du COVID-19. Cependant, des divergences subsistent entre les juridictions et il n'existe toujours pas de directives spécifiques distinguant les environnements intérieurs et extérieurs. Des directives plus claires et un encouragement accru de l'utilisation de l'extérieur seraient bénéfiques pour la santé et l'apprentissage de qualité pendant la petite enfance.

Ce que nous avons appris depuis 2020

Notre rapport 2020 s'est appuyé sur une analyse des lignes directrices provinciales et territoriales en matière de santé publique sur le COVID-19 pour les SGÉE. Cette analyse a fait ressortir de nombreux problèmes liés à l'augmentation des jeux à l'extérieur, dont le plus important est l'occasion manquée par les gouvernements de promouvoir l'extérieur comme un environnement particulier et à privilégier pour les SGÉE.

Notre rapport recommandait aux gouvernements d'encourager explicitement les SGÉE à maximiser l'utilisation de leurs espaces extérieurs adjacents ainsi que des espaces verts communautaires. De plus, le rapport a révélé que le manque de reconnaissance de l'extérieur comme un environnement particulier signifiait que les lignes directrices manquaient souvent de conseils spécifiques sur le nettoyage et la désinfection de l'équipement de jeu extérieur, sur les matériaux de jeu naturels par rapport aux matériaux manufacturés et sur les approches de distanciation physique et d'utilisation de masques à l'extérieur. Nous avons fait circuler notre rapport auprès des départements de santé publique et des SGÉE à travers le pays comme outil pour soutenir une réflexion plus approfondie sur ces questions et susciter le changement.

Heureusement dans de nombreuses juridictions à travers le Canada, nous avons trouvé des signes de progrès vers la compréhension de l'extérieur comme un environnement qui soutient la santé, le développement et l'apprentissage des enfants. Pourtant, il y a encore de la place pour une promotion supplémentaire et des clarifications additionnelles.

Depuis ce rapport, les informations disponibles indiquent que le virus se transmet principalement par la dispersion dans l'air de gouttelettes d'une personne infectée aux personnes de son entourage, soit par des aérosols, soit par un contact étroit avec une personne infectée. La transmission est également plus susceptible de se produire à l'intérieur, en particulier lorsque la ventilation est insuffisante.

De même, les enfants sont moins sensibles à l'infection que les adultes. Au 27 juin 2021, environ 271 000 des 1,4 million de cas de COVID-19 au Canada (19,2 pour cent) sont survenus chez des personnes de moins de 19 ans. Cela a entraîné seulement 13 des 26 238 décès totaux du pays, 1,8 pour cent de toutes les hospitalisations et 1,2 pour cent des admissions aux soins intensifs.

On sait également que les vaccins disponibles sont efficaces. Leur déploiement jusqu'à l'hiver 2021 a permis de réduire les taux d'incidence, qui sont passés de 8 000 cas par jour au cours de la deuxième vague et de 9 000 cas par jour au cours de la troisième vague, à quelques centaines par jour seulement, avec une réduction correspondante des décès, des hospitalisations et des séjours en soins intensifs. On s'attend à ce que la vaccination des jeunes de 12 à 19 ans réduise encore cette incidence.

Les directives sur l'éducation en plein air restent incohérentes

En mai 2021, nous avons réexaminé l'état des directives actuelles en matière de pandémie pour voir s'il y avait eu des changements. Cinq autres juridictions ont explicitement encouragé l'utilisation de l'extérieur pour l'éducation à l'enfance : L'Alberta, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec ont rejoint les quatre juridictions (Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse et Yukon) qui encourageaient déjà l'utilisation de l'extérieur en juin 2020. ([Cliquez ici pour une comparaison complète.](#)) De plus, ces neuf juridictions plus la Saskatchewan recommandent toutes actuellement l'utilisation des espaces communautaires extérieurs, que ce soit par le biais de promenades communautaires, de l'utilisation des parcs (y compris les terrains de jeux publics) ou de sorties éducatives. Ce soutien est une bonne nouvelle.

Cependant, nous avons également constaté que les directives actuelles concernant le nettoyage et la désinfection du matériel, la distance physique et l'utilisation de masques ne tendent toujours pas à faire la distinction entre les environnements intérieurs et extérieurs. Les restrictions imposées au début de la pandémie sur l'utilisation des équipements d'aires de jeu des SGÉE ont été supprimées, mais certaines juridictions continuent de conseiller l'utilisation par une seule cohorte à la fois. Certaines juridictions continuent d'interdire l'utilisation de matériel sensoriel (par exemple, les bacs à sable) ou le partage de matériel entre les groupes, tandis que d'autres les autorisent et mettent plutôt l'accent sur l'hygiène des mains comme stratégie d'atténuation. La plupart des juridictions continuent de recommander une distance physique entre les enfants et les éducateurs, bien que quelques-unes aient mis l'accent sur les cohortes et/ou les petits groupes au lieu d'exiger une distance stricte. Seulement deux juridictions précisent où le port du masque est obligatoire : en Colombie-Britannique, les masques ne sont requis qu'à l'intérieur ; en Ontario, les masques sont requis à l'extérieur lorsque la distance physique n'est pas possible.

Heureusement dans de nombreuses juridictions à travers le Canada, nous avons trouvé des signes de progrès vers la compréhension de l'extérieur comme un environnement qui soutient la santé, le développement et l'apprentissage des enfants. Pourtant, il y a encore de la place pour une promotion supplémentaire et des clarifications additionnelles. Une telle promotion et clarification pourrait faciliter et rendre plus attrayant le déploiement du programme éducatif du SGÉE à l'extérieur. Par conséquent, nous réitérons notre appel aux ministères provinciaux et territoriaux responsables de la santé publique et des SGÉE pour qu'ils continuent à travailler ensemble et avec le réseau des SGÉE pour soutenir le déploiement du programme éducatif du SGÉE à l'extérieur.

Ce travail doit être fait maintenant. Au fur et à mesure que le Canada avance dans la pandémie et que les vaccinations rendent plus sécuritaires les rassemblements à l'intérieur, l'impulsion pour offrir le programme du SGÉE à l'extérieur pourrait diminuer. Nous avons bon espoir qu'un nombre suffisant de SGÉE ont déjà essayé, cherché et trouvé comment déployer leur programme à l'extérieur, découvrant la joie et le bien-être dans cet environnement d'apprentissage particulier.

Pour ceux qui cherchent plus de ressources sur la façon d'augmenter les activités extérieures dans un SGÉE, nous vous renvoyons à [notre rapport de l'année dernière \(en français\)](#) et à notre [liste de ressources pour en savoir plus \(Bilingue\)](#). Nous encourageons tous les SGÉE à ouvrir leurs portes et à sortir.

Auteur(s)



[Christine Alden](#)

Christine Alden est directrice de programmes de la Fondation Lawson, une fondation familiale canadienne qui investit et s'engage dans des idées, des personnes et des organisations qui contribuent au sain développement des enfants et des jeunes.



[Frank Welsh](#)

Messages de cet auteur

Frank Welsh est l'ancien directeur des politiques de l'Association canadienne de santé publique.



[Kayla Ritchie](#)

Messages de cet auteur

Kayla Ritchie est une éducatrice de la petite enfance et une étudiante au baccalauréat *Early Childhood Leadership program* au *George Brown College*.

Traduction en français du texte original [Outdoor early learning helps kids. Provinces should do more to support it](#) par Sylvie Melsbach

Publication en français autorisée par la fondation Lawson